



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNE DE COURTHEZON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 juin 2025

**Délibération n°2025046**

Date de convocation : 04/06/2025

Membres en exercice : 29  
Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le .

20/06/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoint, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, François PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN, Cédric MAURIN, Catherine ZDYB, Benoît VALENZUELA, Conseillers.

Excusés :

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET  
Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Lysiane VOISIN  
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN

Absents :

Marjorie BOUCHON  
Secrétaire de Séance :  
Alexandra CAMBON

**FINANCES / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTON REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) / DIAGNOSTIC DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU JARDIN D'HIVER ET DE LA GALERIE**

L'Hôtel de Ville, inscrit au titre des Monuments Historique, a fait l'objet d'une importante campagne de restauration en 2013, concernant le corps principal du bâtiment et le rez-de-chaussée de l'aile Nord.

La salle du Conseil Municipal, le salon oriental attenant, la galerie sous verrière, la cascade ainsi que le jardin d'hiver en lien avec le corps principal n'ont quant à eux pas été restaurés et se dégradent fortement.

Il a notamment été observé des chutes de matériaux sur la tour Nord-Est, le plafond de la galerie Est attenant à la salle du Conseil est quant à lui partiellement effondrée, le plafond de la salle du Conseil présente également des déformations.

Par ailleurs les décors peints de la salle du Conseil et du salon oriental n'ont pas été étudiés en détail à ce stade.

Aussi, la commune de Courthézon envisage de faire procéder à des travaux pour la restauration de la salle du Conseil Municipal, du salon oriental attenant, de la galerie sous verrière, la cascade ainsi que le jardin d'hiver.

En ce sens, une étude préalable est nécessaire, son objet étant d'établir un diagnostic ainsi que des préconisations de travaux phasées par degré d'urgence et un estimatif du montant des travaux sur les ouvrages visés.

Le montant de cette étude préliminaire représente un montant de 87 494,50 €HT soit 104 993,40 €TTC.

Il convient d'approuver le projet et de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % des dépenses HT prévues correspondant au montant de 43 747,25 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'inscription au titre des Monuments Historiques en date du 30 mai 1994,  
Vu la délibération N°2025-045 d'intention de classement au titre des Monuments Historiques du Château Val-Seille,

**Considérant** la nécessité de réaliser une étude préalable accompagnée d'un diagnostic en vue de la réalisation de travaux de restauration,

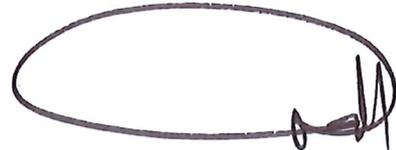
Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'aménagement urbain et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'étude et de diagnostic susvisés,
- **DIT** que l'opération n'a pas connu de commencement,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget,
- **SOLLICITE** auprès de la DRAC une subvention d'un montant de 43 747,25 € soit 50 % du montant de l'étude.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'opération.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Maire  
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.